

Procès-verbal

Le vendredi 15 novembre 2024 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Secrétaire de la séance : Maud BATTANDIER

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Evelyne CHAUX, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Excusés : Ludovic LABOURÉ, Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON, Pierre-Antoine DEJOB

Avant de commencer une intervention de Mrs PEROTTI, BARBAROUX et BOURG sur la TEOM

Le procès-verbal de la réunion du 11 octobre a été adressé, dématérialisée, aux Conseillers. Il est présenté avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité : 6 pour

Ordre du jour :

- Convention de la Poste

Délibérations du conseil :

Renouvellement de la convention LPAC (N° DE_056_2024)

Madame le Maire explique que dans le cadre du nouveau contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre la Poste, l'Association des Maires de France et L'état, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans selon notre souhait et n'est pas reconductible tacitement.
- L'accessibilité horaire minimum de l'Agence Postale Communale est fixée à 12h / semaine
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- La mise en place d'outil de formation à distance plus accessible.
- Une rémunération valorisant l'activité concernant le loyer.

Où cet exposé après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les caractéristiques ci-dessus avec une durée de la convention pour 9 ans

- INFORNE les horaires d'ouverture de l'agence postale suivants : du mardi au samedi de 9h15 à 12h15

- AUTORISE Madame le Maire a signé la nouvelle convention LPAC et de l'adresser au Service de la Poste

Délibération adoptée

Vente de terrain au Mas Mollet pour la succession GEORGES / CLEMENT (N° DE_057_2024)

Suite à la délibération 043_2024

Madame le Maire expose à l'assemblée municipale que les terrains vendus à M. CLEMENT Stéphane sont les suivants:

- Section B, parcelle 20242 avec 270m² (issue de la parcelle n°513)

- Section B, parcelle 514 avec 1070m²

- Section B, parcelle 1557 avec 1243m²

Ces 3 parcelles font 2583m² au total pour un prix global de 9500€, s'appliquant 200€ à la parcelle B 1557 et s'appliquant 9300€ aux surplus des parcelles, ce prix de 9300€ s'entend TVA sur marge comprise.

Calcul TVA sur marge :

Il faut ventiler le prix de 9500€ entre la partie à bâtir (section B n°514 et 2042) et la parcelle agricole section B n°1557 : la parcelle vaut 0.15€/m² environ 200€ il reste 9300€ pour le terrain à bâtir.

Dans la globalité des biens rachetés aux domaines pour 10.000€ pour 152 066m² alors la valeur lors de l'acquisition serait de 88€ pour les parcelles de terrain à bâtir de 1340m² (B514 et B2042).

Donc 9300€ - 88€ = 9212€ / 1.20 = 7 676.66€ (marge HT).

Soit 7 676.66 x 20% = 1 535.33€ = TVA

La vente de ces terrains sera faite à l'Office Notariale de Maître NION Marguerite de St Just en Chevalet.

Où cet exposé après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de vendre les parcelles suivantes à M. CLEMENT Stéphane :

- B 2042 avec 270m²

- B 515 avec 1070m²

- B 1557 avec 1243m²

- ACCEPTE cette vente de terrains au prix de 9500€ entre la partie à bâtir (section B n°514 et 2042) et la parcelle agricole section B n°1557 : la parcelle vaut 0.15€/m² environ 200€ il reste 9300€ pour le terrain à bâtir.

Dans la globalité des biens rachetés aux domaines pour 10.000€ pour 152 066m² alors la valeur lors de l'acquisition

serait de 88€ pour les parcelles de terrain à bâtir de 1340m² (B514 et B2042).

Donc 9300€ - 88€ = 9212€ / 1.20 = 7 676.66€ (marge HT).

Soit 7 676.66 x 20% = 1 535.33€ = TVA

- **ACCEPTE** de travailler avec l'Office Notariale de Maître NION Marguerite de St Just en Chevalet

- **AUTORISE** Madame le Maire a signer tous les documents relatifs pour les ventes de terrains à M. CLEMENT Stéphane.

Délibération adoptée

Prix de vente des terrains de Georges (N° DE_058_2024)

Madame le Maire explique que pour la vente des terrains sur le Mas Mollet il est demandé de donner un prix au m² des terrains suivants leur nature afin de les rentrer dans les actifs ;

- Bois : 0.40€/m²

- Pâture et plantation : 0.15€ / m²

- Pâture : 0.15€/m²

- Indéfini : 0.15€ / m²

	Parcelles	Total
Bois	A 776 - 782 B675 - 1465 - 1466 - 1474	1ha99a30
Pâture	B032-033-453-467-468-518-519-591-594-1291-1314 -742 - 747-748	6ha05a70
Pâture et plantation	B 037 - 038 - 537 - 627	2ha45a85
Indéfini	B495 - 497	85a20

Les parcelles suivantes ont déjà été estimées pour les différentes ventes à venir :

- B 513 : elle a été divisée en 3 : 2043 - 2042 - 2044

- B 515

- B 1557

- B 1623

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** d'intégrer ces tarifs sur les terrains dans les actifs de la commune suivant la nature :

- Bois : 0.40€ / m²

- Pâture et plantation : 0.15€/m²

- Pâture : 0.15€ / m²

- Indéfini : 0.15€/m²

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches d'enregistrement des terrains dans l'actifs de la commune

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces terrains.

Délibération : adoptée

- Le repas des anciens est prévu le 17 novembre à la salle des fêtes de la péniche avec 34 personnes invitées, 8 élus et 19 invités
- Campagne des frelons asiatiques et européens : de nombreux nids sur la commune, il faut absolument les faire détruire car gros risque de propagation dans les années futures. Il faut essayer de regrouper les interventions pour réduire les coûts et les signaler à la mairie pour les déclarer
- Avancements des différents sinistres :
 - o Mairie / infraction : travaux et remboursements sont bientôt finalisés
 - o Rhue / inondation chemin : demande en cours avec l'assurance du Conseil Départementale
 - o Plafond du logement de l'école : pas de devis à ce jour, donc Grégory va faire le travail
 - o Voiture BIPPER grêlée : travaux et remboursements terminés, la franchise reste à la charge de la commune
- Projet de mairie : en attente des résultats des études de sol, le test amiante sera fait fin décembre ou début janvier 2025 ; les demandes de subventions à faire au DETR avec Fond Vert, SIEL Département et Région

Questions diverses :

- Bilan Octobre Rose : 2260€ reversé à la ligue contre le cancer avec 248 marcheurs
- Prévoyance obligatoire au 1^{er} janvier 2025 pour les agents communaux : les informations seront envoyées par mail pour délibération en décembre
- Rencontre avec AEL : Ingrid et Serge se sont rendus sur place avec le directeur de l'entreprise suite aux 2 vols ; une demande de mise en place d'une barrière sur le chemin pour éviter le passage des voitures
- Pot du 6 décembre : un vin chaud sera servi avec des tartines fromages sous les chapiteaux vers l'église
- Marché de Noël sera le 8 décembre autour de l'église avec environ 30 exposants, le repas est vendu par le RPI
- Déco de Noël : mercredi 4 décembre à 14h à la cure
- RPI : la porte ouverte sera en janvier – février 2025 (plutôt qu'en mai) pour les 3 écoles ; de nombreuses activités sont réalisées : théâtre, piscine, biodiversité, croix rouge,
- Redevance spéciale : taxe foncière pour la cure, point com et multi service ; elle sera appliquée sur la salle des fêtes, mairie pour 2025, calculé au litre / levée : il faut réduire les poubelles au maximum

Séance levée à 23h45